

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 24 septembre 2008

### **OBJET**

#### *de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**AMELIORATION DU  
FONCTIONNEMENT  
DU RESEAU  
D'ASSAINISSEMENT  
DE LA VILLE DE  
PONTIVY ET  
REDUCTION DES  
REJETS DIRECTS  
DANS LE MILIEU  
NATUREL**

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT**

**Date de convocation du Conseil Municipal**

18 septembre 2008

**Date d'affichage** : 18 septembre 2008

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Mademoiselle ORINEL

**Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir**

M. BAUCHER à M. LE DORZE

M. LE BARON à M. MARCHAND

M. DERRIEN à M. MOUHAOU

Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

# **AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE PONTIVY ET REDUCTION DES REJETS DIRECTS DANS LE MILIEU NATUREL CONVENTION DE PARTENARIAT**

## **Rapport de Daniel LE COUVIOUR**

La ville de Pontivy est une collectivité jugée prioritaire au titre de la convention cadre de partenariat sur le volet « réduction des rejets directs » signée le 26 octobre 2007 entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Général du Morbihan.

Aidée par ces derniers qui sont aussi ses partenaires financiers, elle a mis en place des dispositifs de mesure des flux sur le réseau de collecte de son service assainissement collectif.

La Compagnie des Eaux du Blavet (SAUR), fermier de la ville de Pontivy, a développé une méthodologie de recensement des tronçons dans lesquels les intrusions d'eaux parasites sont importantes. Cette méthodologie peut être couplée à une modélisation hydraulique du réseau d'assainissement collectif.

Une convention de partenariat ayant pour objectif la mise en oeuvre d'une démarche structurée, concertée et pluriannuelle, visant à améliorer le fonctionnement du réseau et à réduire les rejets directs dans le milieu naturel peut être passée entre : la ville de Pontivy, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Général du Morbihan et la Compagnie des Eaux du Blavet.

Le partenariat prévoit un programme d'actions sur 5 ans en 3 étapes :

- 1 – modélisation – cartographie des tronçons de réseau prioritaire – diagnostic
- 2 – planification et réalisation des travaux
- 3 – évaluation des travaux réalisés

Les engagements des partenaires sont les suivants :

- la ville : une part d'autofinancement de travaux et de prestations de 2 500 000 € sur la durée de la convention soit en moyenne 500 000 € par an.
- l'agence de l'Eau Loire-Bretagne : des subventions sur les actions engagées à hauteur de 50% pour les études- diagnostics du réseau et équipement de métrologie et 30% pour les travaux sur le réseau
- le Conseil Général du Morbihan : des subventions sur les actions engagées à hauteur de 20 % pour les études- diagnostics du réseau, l'équipement de métrologie et les travaux sur le réseau.
- La CEB/SAUR : la mise en oeuvre de moyens humains et matériels à ses frais pour la réalisation des étapes 1 et 3 (hors modélisation hydraulique du réseau de collecte)

### **Nous vous proposons :**

- D'autoriser le Maire à signer la convention, ci jointe, à intervenir entre la ville de Pontivy, l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général du Morbihan et la Compagnie des Eaux du Blavet (SAUR)

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008**

**LE MAIRE**

**Jean-Pierre LE ROCH**